

- 2 Epibaud Charles, la Bassée-Loude, paiera le complément des annuances sociales
- 3 Lebot Berthe, f. Orhonneau, la Bassée-Loude id
- 4 Vergondy Alexandre, rue Albac. Corrairie id
- 5 Piraud Henri, rue Henri Barbeuse id
- 6 Dronet Pierre, admis en payant cinq francs par jour
- 7 Poulet Eugénie, admise en payant cinq francs par jour.
- 8 Lamondeau Paulette, 7 rue Chiers, admis pour le complément des annuances sociales.

Non admis sociaux.

- 1 Le Guyader Roger, non proposé
- 2 Forget Jeanne f. Cornu, proposée
- 3 Tays Marius, refusé
- 4 Meornet Olivier, accepté, paiera 10^t par jour.

Demandes d'allocations militaires. - Le Conseil donne un avis favorable aux demandes d'allocations militaires ci-après désignées:

- 1 f. Lucas Solange, quai Luroy, à Cretemoult.
- 2 f. Laroche Renée, rue du Port, à Cretemoult.
- 3 f. Francheteau Yvonne, la Haute-Mormière.
- 4 f. Guichal Gabrielle, rue Siméon Foucault.
- 5 f. Camus, née Morin Suzanne, rue de l'Industrie, 4.
- 6 f. Trou Chir, rue du Petit-Barron, 31, femme majorité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq et les Membres présents ont signé au registre.

Hiéprain *Boutier* *fontiers* *maire*
André *Marchet* *Stanislas* *Chassier*
Armand *Starchas* *Mabius* *Mareau*
Paul Bailliet *L. Gouff* *J. Gouff*

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront en session extraordinaire, à la Mairie de Reze, le neuf avril mil neuf cent treute-huit, à seize heures trente minutes

Ordre du jour

- 1 Fourniture d'eau par la ville de Nantes

- 2 Approbation de l'adjudication de la route de la Brosse
- 3 Nomination d'un délégué pour la liste électorale des Chambres d'Agriculture.
- 4 Achat d'un terrain pour stationnement des nomades.
- 5 Modification des fonds de chômage, pour les dockers.
- 6 Entretien des bâtiments communaux
- 7 Extension du réseau du gaz en 1938.

Conseil Municipal

Séance du 9 avril 1938

Le neuf avril mil neuf cent trente huit, à seize heures trente, le Conseil municipal de la commune de Reze, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie de cette commune, sous la présidence de M. Tignais, maire.

Étaient présents: Marchais, Langeron, Guérin, Hervouët, Curpin, Tignais, Marcheteau, Fabrice, Lafont, Barreau, Landrien, Gendronneau, Gautière, Chauvelon, Beaumont, Boctin, Measien, Charrier, Ollive et Charlot, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents: M. M. Gar. Marilliet, Lurin, Orbanneau, Jarneau, Perron, Giraud et Clouët, excusés.

Il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. M. Guérin ayant été désigné a accepté cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.
Service d'eau; fourniture d'eau par la ville de Nantes. — M. le Maire expose au Conseil, qu'accompagné d'une délégation du Conseil municipal, il a eu, en décembre 1937, deux entretiens, à la Mairie de Nantes, avec M. Priou, adjoint au Maire de cette ville, au sujet de la fourniture de l'eau, par la ville de Nantes, pour l'alimentation d'un réseau de distribution d'eau potable dans la commune de Reze et du rachat du réseau de distribution établi dans quelques rues à Pont-Rouveau.

M. Priou, au nom de la ville de Nantes, s'engageait à fournir à la commune de Reze, l'eau nécessaire à l'alimentation d'une distribution dans toute l'étendue de la commune, au prix de soixante centimes le mètre cube, le prix du rachat du réseau desservi par la ville de Nantes devant être établi par les techniciens des villes de Nantes et de Reze.

Le Génie rural a établi un projet de distribution basé

sur la fourniture de l'eau par la ville de Nantes. Mais il manque au dossier un projet de contrat approuvé par le conseil municipal de la ville de Nantes, où sont consignés et précisés les modalités de fourniture d'eau et de rachat du réseau établi.

Depuis l'envoi de ce projet, la Mairie de Nantes a eu deux réunions du conseil municipal; mais ledit projet n'a encore pas été soumis à son examen et à son approbation.

Comme il avait été convenu que l'envoi au Ministère compétent, du dossier relatif au projet d'alimentation et de distribution d'eau potable, ne devait subir aucun retard, M. le Maire a convoqué le conseil municipal, extra-ordinairement, afin d'être autorisé, en cas de défaillance par la ville de Nantes, à envoyer à l'approbation ministérielle, le premier projet établi par les services du Génie rural avec prise d'eau au lieu dit "la Bourgeoisie".

Puis M. le Maire donne lecture au conseil, d'une lettre de M. le Député-Maire de la ville de Nantes, qui il vient de recevoir à l'instant, où celui-ci fait connaître, qu'il soumettra avant la fin de la prochaine semaine, à l'examen de la Municipalité de Roze, un projet de contrat, car il est toujours dans les mêmes dispositions au sujet de la fourniture d'eau à nos administrés.

Après cet exposé et après lecture de la lettre ci-dessus désignée, le conseil municipal, tout en déploreant la lenteur de la mise à point du projet de fourniture d'eau par la ville de Nantes à la commune de Roze; compte que la promesse faite dans la lettre de M. le Député-Maire sera tenue.

Au cas où le nécessaire ne serait pas fait dans le délai d'un mois, le conseil autorise M. le Maire, à adresser à l'approbation ministérielle, le premier projet établi avec prise d'eau au forage de "la Bourgeoisie" et qui avait été approuvé par délibération du 27 novembre 1927.

Construction du chemin rural N° 16 de la Brosse. Ensuite, M. le Maire expose au conseil municipal, que pour faire construire le chemin rural N° 16 de la Brosse, il a chargé l'Ingénieur du Service vicinal de provoquer les offres des entrepreneurs.

Celles-ci ont été recueillies à la Mairie, le 9 mars 1938, en présence de M. Fagnais, maire, de M. Marchais, adjoint et de M. Guérin, conseiller municipal.

M. Graton a offert les conditions les plus avantageuses, avec un rabais de treize centimes par franc.

Après avoir délibéré et vu le rapport de l'Ingénieur du service vicinal, le Conseil municipal autorise M. le Maire à accepter la soumission de M. Graton s'élevant à 8300^f.

La dépense sera prélevée sur le crédit de 24294^f, inscrit à l'article 116 du budget de 1938.

Revision de la liste électorale des Chambres d'agriculture. - Nomination d'un délégué. - M. le Maire propose M. Guérin, industriel, domicilié à la Moiriette comme délégué à la revision de la liste électorale de la commune de Reze pour les élections à la Chambre d'agriculture.

Le conseil municipal accepte ce choix.

Achat d'un terrain pour stationnement des forains et nomades. - M. le Maire expose au Conseil que devant les difficultés de trouver un endroit convenable au stationnement des nomades et forains dans la Commune, il avait été chargé de louer ou d'acheter un terrain qui serait spécialement affecté. La présence de ces familles, plutôt indésirables, donne lieu à d'incessantes réclamations et leur surveillance par la police locale est difficile d'application.

folio 355
N° 3023-3024
3025-3026

M. Guérin, Conseiller municipal a trouvé un terrain d'une contenance de 12^a 59^{ca}, situé en bordure de la route nationale n° 137, appartenant à M. Lebeaupin Joseph, propriétaire au Champsonne, commune de Pont-Saint-Martin.

Après différents pourparlers entre M. Guérin et le propriétaire, celui-ci a consenti une promesse écrite où il s'engage à céder le dit terrain à la commune de Reze, au prix de quatre francs vingt-cinq centimes le mètre carré, soit 5350^f,75.

M. le Maire ne croit pas qu'on puisse trouver un autre terrain mieux placé et à meilleur compte et il demande au Conseil de lui donner l'autorisation de l'acquiescer au prix ci-dessus indiqué.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil autorise M. le Maire à acquiescer le terrain ci-dessus désigné au prix de 4^f,25 le mètre carré et à signer les pièces nécessaires à l'acquisition.

La somme, pour payer cet achat, sera prise à l'article 106 du budget primitif.

Le Conseil demande à M. le Préfet que cette acquisition soit déclarée d'utilité publique.

Docteurs en chômage. - M. le Maire expose au Conseil que depuis quelque temps le nombre des docteurs à la journée, actuellement inscrits sur la liste de chômage, a sensiblement augmenté. Cela provient de ce que cette catégorie de chômeurs a un avantage sur les autres. Quoiqu'ils aient travaillé plus de la moitié du temps dans une semaine, ils reçoivent, quand même, une allocation de chômage.

Alors, plusieurs, pour bénéficier de cet avantage se font inscrire docteurs à la journée, et la liste s'allonge.

Pour parer à cet inconvénient et après avis de la Commission de chômage, M. le Maire invite le Conseil à demander à M. le Ministre la modification du règlement du fonds de chômage de Rezé, en spécifiant que tout chômeur partiel, quelle que soit sa profession, qui aura travaillé la moitié du temps dans la semaine ne recevra aucune allocation de chômage.

Le Conseil, sur cet exposé, et après en avoir délibéré donne un avis favorable à la proposition de M. le Maire et demande à M. le Ministre de vouloir bien accorder son approbation.

Entretien des bâtiments communaux. - Après visite des bâtiments et avis de la Commission des Travaux, le Conseil municipal autorise le Maire à exécuter les réparations suivantes aux différents bâtiments communaux : 1° peintures extérieures aux ouvertures du presbytère de Rezé ; 2° réparations au dessus de quelques ouvertures ; 3° Mise en état de la toiture de pain ; 4° ravalement de l'école des filles de Pont-Roussel et révision des différents toitures des bâtiments publics.

Extension du réseau du gaz. - Ensuite M. le Maire expose au Conseil qu'il avait fait paraître dans la presse locale une note invitant les familles habitant des rues non desservies par le gaz, à en faire la demande à la Maire. Cet appel est resté sans effet. Seul, les habitants de la rue Chepriet ont signé une liste d'engagements en assez grand nombre.

Après ces renseignements, le Conseil décide l'installation d'une conduite de gaz dans la rue Chepriet

on doit s'installer la gendarmerie nationale.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à
dix-huit heures quarante-cinq minutes et les membres présents
ont signé au registre.

J. Tignais
13 autres
M. M. Fabrice
M. M. Marchetay
M. M. Landric
M. M. Gaudin
M. M. Gaudin

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira au lieu ordinaire de ses
séances, le samedi 30 avril 1938, à seize heures trente minutes.

Ordre du jour

- Fourniture d'eau à la commune de Poze par la ville de Nantes
- Fourniture de goudron pour les chemins vicinaux ordinaires
- Fourniture d'émulsion bitumeuse id.
- Goudronnage des chemins vicinaux ordinaires.
- Subvention pour l'aérodrome de Château-Bougon.
- Pourses communales
- Lotissement de la Chalonnaise
- Vente de terrain communal à la Mairie.
- Affaires diverses

Conseil Municipal

Séance du 20 avril 1938

Le vingt avril mil neuf cent trente huit, à seize heures
trente minutes le Conseil municipal de la commune de
Poze s. est réuni en séance extraordinaire, à la Mairie
de cette commune, sous la présidence de M. Tignais, maire
de cette commune.
Étaient présents: M. M. Fabrice, Marchetay, Gaudin,
Guerni, Carpin, Tignais, Marchetay, Fabrice, Sefort,
Barreau, Jeanbau, Landric, Gendronneau, Gaudin